

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 02 octobre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

L'an deux mille vingt-trois, **le lundi 04 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} septembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence ; M Grange Christophe

Excusés

Mme Raboisson Croppi Laurence

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Laurence Martini

D2023_046 – Désignation des membres titulaires et suppléants à la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu la démission de Marie-Gabrielle Lagardette conseillère municipale et membre de la CAO,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

En l'application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats

Le Président : Luc Chavassieux

3 délégués titulaires : Laurence Martini / Christophe Grange / Jean-Jacques Charvolin

3 délégués suppléants : Alain Rolland / Didier Guyot / Chantal Besson

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sont nommés à la CAO

Luc Chavassieux comme président

Laurence Martini / Christophe Grange / Jean Jacques Charvolin comme délégués titulaires

Alain Rolland / Didier Guyot / Chantal Besson comme délégués suppléants

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

